



Réunion de Bureau
Mardi 4 novembre 2014

Etaient présents : Messieurs Jean-Yves BONY, Michel FABRE, Bruno FAURE, Jean-Louis FAURE, Martial MEYDIEU, Christian LAFARGE, Jean-Noël PARRA, Albert ROCHETTE.

Excusés : Messieurs François DESCOEUR (pouvoir à Michel FABRE), André DUJOLS (pouvoir à B. FAURE), Patrice FALIES, Régis JOUDRIER, François LACHAZE.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Déchetteries
 - a. Pleaux
 - b. St Cernin
2. Syndicat d'électrification : Poteau ZA de St Cernin et Déchetterie de Pleaux
3. Adhésion EPF SMAF
4. Choix prestataire application
5. Aires de covoiturage
6. Coopérative laitière de St Bonnet de Salers
7. Questions diverses
 - a. Demande de subventions :
 - b. Achat terrain Anglards de Salers, derrière Artisan d'Art

1. Déchetteries

a. Pleaux

Le président rappelle que le permis de construire de la déchetterie de Pleaux est déposé. La consultation des entreprises va être lancée prochainement.

b. St Cernin : avenant lot menuiserie

➔ **Les membres du bureau entérinent, à l'unanimité, la proposition du Président concernant cet avenant.**

2. Syndicat d'électrification : Poteau ZA de St Cernin et Déchetterie de Pleaux

➔ **Les membres du bureau entérinent, à l'unanimité, les propositions du Président concernant les devis du Syndicat d'électrification.**

3. Adhésion EPF SMAF : une réunion d'information est programmée

4. Choix prestataire application

➔ **Les membres du bureau décident à l'unanimité, de retenir la proposition du cabinet « le Hub » pour un montant de 29 095€ HT, tous frais compris.**

→ Les membres du bureau décident de solliciter des financements auprès de partenaires et notamment du Leader.

5. Aires de covoiturage : 4 aires vont être aménagées

6. Coopérative laitière de St Bonnet de Salers : avenant maçonnerie

→ Les membres du bureau, entérinent, à l'unanimité, la proposition du Président concernant ces avenants de travaux,

7. Questions diverses

a. Demande de subventions :

▪ Lous Bouscas :

→ Les membres du bureau considère que la demande n'entre pas dans le champ d'application du règlement des subventions intercommunales. Un courrier est envoyé pour préciser le fonctionnement du Chèque'lyre et les inviter à en profiter.

b. Achat terrain Anglards de Salers, derrière Artisan d'Art

→ Les membres du bureau, entérinent, à l'unanimité, la proposition du Président concernant cette vente. Et Précisent que le bornage du terrain et les frais de notaires seront à la charge de l'acquéreur.

c. Ligne de trésorerie

→ Les membres du bureau, entérinent, à l'unanimité, la proposition de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin.